

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020041570

Dossier numéro : 1924-08-25/92

Titre

25 AOUT 1924. - Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance et Protocole de signature, signés à Bruxelles le 25 août 1924. - Dénonciation par la République du Pérou

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 11-06-2020 page : 42547

Entrée en vigueur : 21-06-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Le 19 mai 2020 a été déposée au Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de Belgique, la notification de dénonciation par la République du Pérou concernant la Convention précitée.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention, cette dénonciation prendra ses effets à l'égard de la République du Pérou à la date du 19 mai 2021.